



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'arrondissement du Vieux-Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 20 avril 2026.

Titre et objet : RÈGLEMENT VL-2025-837 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2008-356 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE EN MATIÈRE D'URBANISME

Ce règlement vise notamment à harmoniser la terminologie utilisée pour les tarifs applicables en matière d'urbanisme à la suite de l'adoption de la nouvelle réglementation d'urbanisme.

Il vise également à prévoir que certains tarifs ne sont pas applicables lorsque la demande concerne un immeuble comportant des logements sociaux visés par un programme mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.vl@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 28 avril 2026
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière